



Madame la Présidente,

Aujourd'hui, nous ouvrons ce CDAS dans un contexte de crise sociale majeure où le quotidien des Français est rythmé par les manifestations de tous ordres (gilets jaunes, marche pour le climat, fermetures massives d'entreprises, ...).

Qu'attendre du grand débat ? Hormis une tentative de catharsis, aucune solution, nous le constatons.

Bien au contraire ; en lieu et place d'un dialogue social constructif quand les instances existent, nous voyons monter les pressions, les tentatives d'intimidation, les menaces et, désormais, la répression.

Ainsi, depuis plusieurs mois, les agents de la DGFIP comme ceux de la DGDDI – et c'est aussi vrai pour les collègues de la répression des fraudes – ont engagé un combat de défense salariale mais aussi – et surtout – de défense de leur administration contre le démantèlement de leurs missions, le délitement de leur réseau et, au-delà, la casse de la Fonction publique et du statut de ses salariés.

Alors que le terme de dialogue social est repris à tout bout de champ par la hiérarchie et par les politiques, nous regrettons que la seule illustration qu'en sache donner l'administration soit :

- L'assignation en référé au tribunal administratif de Toulouse de quarante collègues et des syndicats sans compter l'ignominie de la demande d'astreintes à ces mêmes agents ;
- L'envoi de forces de l'ordre, l'ouverture de procédures disciplinaires à l'encontre de collègues qui ne font qu'assurer les missions régaliennes pour lesquelles ils sont mandatés.

Fort heureusement, le 5 avril le tribunal administratif de Toulouse a débouté la DRFIP 31 de ses demandes, restaurant ainsi une part de leur honneur aux personnels et aux organisations syndicales mis en cause de manière abjecte. Il y a fort à parier que les tensions ne cessent de croître, entraînant leur lot de détresse et de casse humaine auxquelles aucune action sociale ne saura remédier.

Et sur ce chapitre de l'action sociale qui nous réunit aujourd'hui, nous pensons utile de souligner que les représentants des personnels ont dénoncé, lors du CNAS du 29 mars 2019, la fragilisation de l'action sociale.

Le budget 2019 a ainsi diminué de 3,5 millions (baisse subvention ALPAF d'1 million, baisse des investissements immobiliers de 2,2 millions...) et l'augmentation du poste titre restaurant (80000 euros) résulte des fermetures des structures de restauration que nous condamnons. Et n'oublions pas la diminution des crédits d'actions locales à cause de la réserve (5%)

Nous en profitons pour vous rappeler les revendications de la fédération des Finances CGT concernant la politique sociale de nos ministères :

- une enveloppe équivalant à 3 % de la masse salariale pour les agents actifs et retraités ;
- 1% pour le logement et une politique ambitieuse de création et de réservations de logements sociaux ;
- Une priorisation de la restauration collective et la revalorisation de la valeur faciale des titres restaurant au maximum légal pour les personnels ne bénéficiant pas de restaurant ;
- Un tourisme social ouvert à toutes et tous ;
- Une attention particulière à l'égard de la petite enfance par la création et la réservation de places dans les structures d'accueil ;
- Le développement de l'accès aux sports, aux loisirs et à la culture en territoire.

Afin d'améliorer les prestations, nous vous demandons donc de faire un état des lieux sur les besoins des agents car ceux-ci sont réels. Et l'action sociale constitue aussi un levier pour le pouvoir d'achat des collègues.

Madame la Présidente, nous espérons que vous ne nous ferez pas l'affront de répondre une fois encore que ce type de déclaration n'entre pas dans le cadre du Comité Départemental d'Action Sociale. Cette instance est justement là pour évoquer et apporter des aides et des réponses **sociales** à tous les agents du ministère. Notre cri d'alarme a donc toute sa raison d'être ce jour.

Auch le 11 avril 2019

Les représentants CGT des personnels : Séverine MIGNARD-SERE, Pierre LAINE, Alain PEREZ